

**Rapport n°12 :****Projet de mobilité (2020-1-FR01-KA103-079292) de l'enseignement supérieur au titre du programme ERASMUS+**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Paul ALIBERT Vice-Président Relations Internationales UBFC
<b>Service – personnel réfèrent</b>	<b>Directrice et rédactrice :</b> Yevgenya PASHAYAN-LEROY Service des Relations Internationales
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	16 décembre 2021

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

Pour accompagner l'internationalisation de ses formations, UBFC s'engage dans le programme européen Erasmus+ qui vise à soutenir la modernisation de l'enseignement supérieur dans toute l'Europe et dans le reste du monde.

La participation au programme Erasmus+ a pour objectif de renforcer la mobilité des étudiants, enseignants-chercheurs et personnels, et de coopérer avec d'autres acteurs de l'éducation et de la formation, en Europe et dans le monde.

En mai 2021, au terme de l'appel à candidatures européen, UBFC a obtenu la Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur accordée par la Commission européenne. La Charte obtenue est valable pour toute la période de programmation du nouveau programme Erasmus+ 2021 - 2027 et permettra à UBFC de participer aux différents appels à propositions dès 2021.

UBFC a déposé un dossier de candidature dans le cadre de l'appel 2021 du programme Erasmus+ au titre de l'action KA131 « *Projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur* ». La candidature d'UBFC a été retenue et une subvention de **154 405,00 €** a été accordée à UBFC pour une durée contractuelle de **26 mois**. Le projet et la période d'éligibilité des activités ont commencé **le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et se termineront au 31 octobre 2023**. La subvention obtenue est destinée à financer :

- des mobilités d'études et de stage pour les étudiants ;
- des mobilités d'enseignement et de formation pour les enseignants et personnels administratifs.

**La nouveauté :** l'ouverture de l'AC 131 à la mobilité internationale permettra d'utiliser jusqu'à 20 % du budget attribué pour financer la mobilité sortante des étudiants et du personnel vers n'importe quel pays partenaire du monde.

## **DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir prendre connaissance du projet de mobilité d'UBFC dans le cadre de l'action « Projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur » du programme européen Erasmus+.**